

# Les Jeux de France

par Daniel Mortureux



*Collaborateur dévoué et compétent du Comte de BEAUMONT, vice-président du Comité International Olympique, Daniel MORTUREUX est aussi trésorier adjoint du Comité Olympique Français. Il a bien voulu écrire pour la "Revue Olympique" l'article que nous publions ci-dessous et qui fait part de cette passionnante expérience pour son pays que sont "Les Jeux de France".*

A un moment où l'on se préoccupe tout particulièrement des problèmes suscités par l'environnement, la pollution, la drogue, la délinquance juvénile, il a paru primordial au Comité Olympique Français d'offrir à la jeunesse la possibilité de se réaliser pleinement dans notre société. La civilisation moderne doit, en effet, garantir à la jeunesse le mouvement physique et le jeu dont elle a absolument besoin.

Dans un monde où la spécialisation et l'uniformité tendent à atténuer l'originalité du caractère, le Comité Olympique Français dédie ces Jeux à la jeunesse, afin que le sport, avec ses exigences, les resorts opposés qu'il fait jouer, ses joies et ses peines, joue un rôle à part entière dans l'éducation.

Il ne s'agit pas seulement de dialoguer avec les jeunes; il faut leur donner une santé

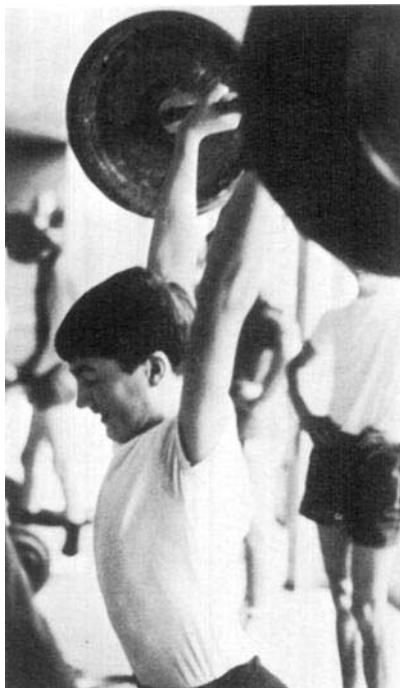
physique, des vertus morales, un sens de l'effort, un équilibre nerveux, nécessaires à leur formation, à leur joie de vivre et à leur avenir.

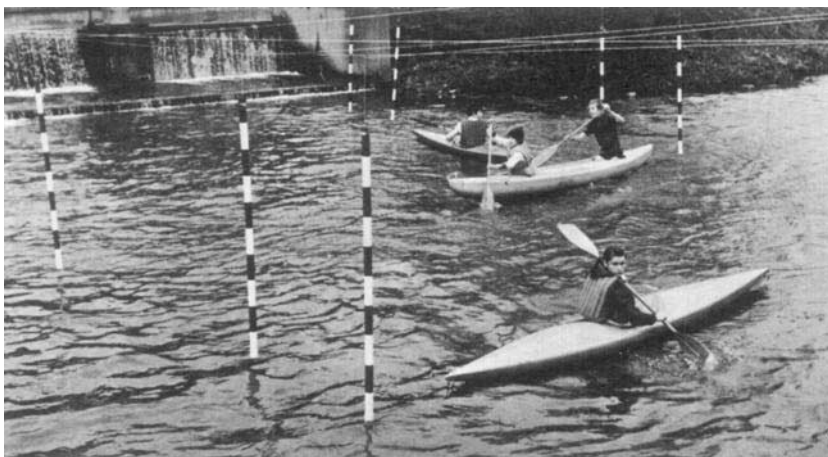
Les jeunes doivent tous pouvoir pratiquer le sport, sans aucune discrimination, dans un brassage fraternel; le sport est une école et un jeu où la loyauté de la compétition engendre le respect et l'amitié. Le sport doit être, dans notre civilisation mécanique, parfois inhumaine, une explosion de pureté qui renouvelle sans cesse l'espoir et l'humanité.

Le sport en France, en dépit de progrès incontestables, est encore loin d'être pratiqué par la masse des jeunes de notre pays.

Héritier de la pensée de Pierre de COUBERTIN, le Comité Olympique Français, profondément convaincu des vertus éducatives du sport, a décidé de créer les Jeux de France.

En 1967, le Comte de BEAUMONT, président du Comité Olympique Français, lançait l'idée des Jeux de France. Organisés en 1971 par le Comité Olympique Français, en accord et avec l'appui des Pouvoirs Publics, les Jeux de France doivent permettre aux jeunes de se rencontrer, non seulement dans les structures déjà existantes, mais dans le cadre de leur vie de tous les jours: leur village, leur commune ou leur ville.





Les Jeux de France sont un appel à la conscience de chacun, un appel à l'effort et à l'enthousiasme collectif. C'est le désir de provoquer, par la volonté de quelques-uns, les possibilités de faire ce qui ne semble pas possible. Ces Jeux ont pour but essentiel d'élargir par la base la participation au sport. Ils sont ouverts à tous les jeunes garçons et filles âgés de 10 à 17 ans, suivant les disciplines.

L'initiative doit faire découvrir à tous les adolescents la pratique sportive, ceci avec l'appui de leur famille désormais convaincue de l'efficacité éducative du sport. L'important n'est pas la recherche d'une élite, mais la possibilité offerte à notre jeunesse d'une initiation au sport pour lui permettre de mieux se connaître et de goûter les bénéfices d'une harmonie physique et morale.

L'initiative doit créer, au sein de chaque village, une émulation et contribuer à développer un mouvement d'opinion en faveur du sport.

Les Jeux de France réunissent, en un concours sincère et impartial, garçons et filles résidant dans toutes les régions de France. Ils doivent avoir lieu dans les villages et dans les villes, l'organisation étant laissée à l'initiative des maires, des élus, des enseignants, des animateurs professionnels ou bénévoles, étant entendu que le Comité Olympique Français, avec l'aide et l'appui du ministère de la Jeunesse et des Sports, en garde le contrôle. Les épreuves préliminaires déboucheront sur des rencontres aux échelons cantonaux, d'arrondissements et départementaux.

C'est une opération "Portes ouvertes": tous les espaces



naturels disponibles (terrains aménagés, stades, plans d'eau, places publiques...) étant mis au service des Jeux. C'est l'esprit d'initiative et le dynamisme de chaque commune qui seront mis en avant dans la phase locale.

Dans chaque académie, une organisation décentralisée est mise en place: les Comités d'organisation Régionaux (C.O.R.) et, à l'initiative de ceux-ci, des Comités Départementaux (C.O.D.) encore plus proches de la base et dont la tâche est d'accueillir tous les jeunes issus des épreuves locales.

Au sein d'une même académie, les rencontres interdépartementales permettront aux C.O.R. de désigner les meilleurs qui se rencontreront au cours d'épreuves interacadémiques, dans le cadre de zones définies par le Comité Olympique Français.

Les lauréats de ces zones participeront à l'épreuve nationale en conservant leur personnalité académique.

Dans une ville retenue par le Comité Olympique Français se déroulera l'épreuve nationale. Elle revêtira un caractère exceptionnel, tant sur le plan de



l'organisation que de la publicité qui l'entourera. Le Comité Olympique Français confèrera à cette épreuve un éclat particulier en sauvegardant l'aspect de grande simplicité, de fraternité sportive et de joie, essence même de cette rencontre.

Le détail des épreuves simplifiées a été arrêté en accord avec les Fédérations Nationales participantes. Cependant, il est bien précisé que la participation de chaque commune ou ville n'implique pas l'organisation de toutes les épreuves dans chaque sport. Une liberté totale est laissée aux organisateurs en fonction des possibilités locales et des installations sportives existantes. Le cadre des règlements techniques est établi par chaque Fédération et mis à la disposition des organisateurs. L'esprit et le but de l'opération ne sont pas tant de rechercher et de créer de nouvelles structures et une organisation technique au niveau de la base, mais plutôt de recueillir une adhésion et une participation franche et massive des jeunes et des adultes pour les encadrer.

Si le Comité Olympique Français a lancé les Jeux de

France, s'il a reçu à cette occasion l'appui technique des services compétents du ministère de la Jeunesse et des Sports, il n'en reste pas moins que le financement de toute l'opération lui incombe. Aucune subvention à quelque niveau que ce soit n'a été reçue. C'est donc par un appel aux bonnes volontés, au mécénat des banques, des industries privées et à un appui commercial contrôlé par le Comité Olympique Français qu'une telle manifestation a pu être mise sur pied.

Il est bien difficile, d'ores et déjà, de tirer les conclusions des Jeux de France en 1971. Pour un seul Comité d'Organisation regroupant huit départements, soit une population de 2.200.000 habitants, plus de trois cents villes ou communes ont demandé à organiser les Jeux de France. L'enthousiasme rencontré avant la fin de ces premiers Jeux de France 1971 est incontestable. L'engouement ne saurait être déçu et le Comité Olympique Français entend, d'une manière plus complète et plus perfectionnée, recommencer tous les deux ans.

D. M.

